

## **Pour une politique européenne d'investissement juste !**

**La société civile européenne appelle à une politique d'investissement international de l'UE au service du développement soutenable et du travail décent.**

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre 2009, la compétence en matière d'investissement étranger a été transférée des 27 États membres à l'Union européenne. La Commission européenne, le Conseil et le Parlement discutent actuellement de l'orientation et du contenu de la future politique européenne en matière d'investissement. Nous sommes à un moment crucial pour faire entendre nos voix, l'UE étant actuellement en négociation avec l'Inde, la Malaisie, le Canada, le Mercosur pour conclure de nouveaux accords de libre-échange et d'investissement. Elle prépare également de nouveaux accords d'investissement avec d'autres pays tels que la Chine et la Russie.

Les accords internationaux d'investissement donnent le droit aux entreprises multinationales de poursuivre des États souverains devant des tribunaux d'arbitrages internationaux. Les investisseurs et les cabinets d'affaire recourent de plus en plus à ces procédures, et ils n'hésitent pas à remettre en cause des réglementations sociales, environnementales, économiques prises par un État, quand ces réglementations portent potentiellement atteinte à la profitabilité de leurs investissements. Ces procédures d'arbitrage "État-investisseur" risquent de se multiplier si les décideurs politiques de l'UE continuent à accorder aux investisseurs internationaux ces privilèges légaux.

**Ces accords internationaux d'investissement représentent une menace directe à la gouvernance démocratique des pays et à la défense de l'intérêt public. Les organisations signataires appellent les institutions européennes et les gouvernements des États membres à développer une politique d'investissement plus équilibrée qui tienne les investisseurs internationaux responsables de leurs actes et protège le droit des États à mettre en place des régulations visant à promouvoir l'intérêt public, le travail décent, la protection des droits humains et de l'environnement.**

**La future politique européenne d'investissement doit:**

- intégrer des **obligations envers les investisseurs** dans les accords d'investissements, en particulier dans le domaine des droits humains, de la protection de l'environnement, du travail décent et de la responsabilité des entreprises.
- adopter un langage plus précis et **restrictif à l'égard des droits des investisseurs**
- abolir le mécanisme d'arbitrage "Investisseur-État", procédure dénuée de toute transparence et à portée unilatérale en faveur des droits des investisseurs.
- garantir que les mesures gouvernementales mises en place pour protéger ou renforcer des **objectifs de politique publique ne puissent pas être remises en cause** par les investisseurs en invoquant l'"expropriation indirecte".
- inclure une réelle **dimension sociale et environnementale**.

Toutes les négociations de **Traités bilatéraux d'investissement (TBI)** menées actuellement par les États membres doivent être suspendues. Les TBI déjà conclus par les États membres, doivent être profondément **réexaminés et modifiés** pour être en conformité avec les principes du développement durable, du travail décent et de l'équité sociale.

Signé par: